



Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino Bossuet
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport
CS 90304
84278 VEDENE Cedex

Niort, le 4 juillet 2017

Madame,

Au cours de la réunion du 19 juin 2017 relative au contrat responsable frais de soins de santé, les représentants CFE-CGC, lors de la présentation des conclusions par Monsieur Rolland, ont demandé l'augmentation de la part patronale pour toutes les options (Base, Confort et Optimal) pour permettre :

- Une augmentation du pouvoir d'achat des salariés ayant souscrit les options Base ou Confort ;
- Un maintien du pouvoir d'achat des salariés ayant opté pour l'Optimal.

Il nous a été répondu « que ce n'était pas l'objet du débat ».

Nous vous réitérons notre demande pour que les évolutions réglementaires ne pénalisent pas les salariés.

Comme nous l'avons déjà demandé lors des négociations NAO et en réunion du 20 juin 2017 sur l'agenda social, nous souhaitons faire inscrire une date à l'agenda social du semestre en cours pour évoquer les possibilités d'augmentation de la part patronale ASF au contrat frais de soins de santé.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le délégué syndical central CFE-CGC
Laurent Raggi

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Raggi', written in a cursive style.